

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage  
Poste n° 2 Éric Poirier  
Poste n° 3 Roland Pelletier  
Poste n° 4 André Lévesque  
Poste n° 5 Carole N. Côté  
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436

SITE WEB [www.stanaclet.qc.ca](http://www.stanaclet.qc.ca)

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis publics
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Services municipaux
- Chroniques
- Services à votre disposition
- Organismes
- Loisirs et culture

## ÉDITORIAL

### Colloque municipal

Depuis plusieurs années, St-Anaclet a connu un développement sans précédent : plus de cent résidences au cours des dix dernières années et la construction du secteur de l'ancienne Villa de l'Essor. Une sortie de l'autoroute 20 a permis la venue de plusieurs commerces dans la zone commerciale et industrielle.

Aujourd'hui, notre municipalité est à un tournant de son histoire. Notre périmètre urbain est construit au maximum de sa capacité. Les seules possibilités de développement sont celles liées à l'article 59 de la Loi de la protection du territoire agricole, qui permet en zone agricole, la construction résidentielle en respectant des normes très strictes.

Parallèlement à tout ce développement, nous avons investi dans nos infrastructures : agrandissement du Centre communautaire, beaucoup d'efforts en embellissement, la mise aux normes de notre service incendie, la réhabilitation d'une partie du système d'aqueduc et le maintien et l'amélioration de notre réseau routier. Nous pouvons être fiers de notre municipalité.

Ceci étant dit, il faut se donner une vision de l'avenir de St-Anaclet. C'est pourquoi le Conseil municipal vous convie à un colloque municipal, le 27 octobre prochain. Nous vous proposerons le fruit de notre réflexion. Cette réflexion pourra être modifiée, corrigée ou complètement réécrite selon vos priorités.

En septembre, vous recevrez un questionnaire pour vous permettre de vous préparer à cette importante rencontre et d'alimenter les discussions lors de cette journée qui nous permettra de définir ensemble les priorités pour notre municipalité.

Samedi, le 27 octobre 2012 au Centre communautaire Régis St-Laurent, une date à mettre à votre agenda. Au plaisir de vous rencontrer en grand nombre.

Francis St-Pierre, maire

## LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances du 18 juin, 3 juillet et 6 août 2012

Résolution pour faire une demande d'aide financière au programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 2.1 pour la réalisation d'un bâtiment de services et pour l'amélioration des infrastructures existantes pour le terrain de baseball et le terrain de soccer (Rés. 2012-06-90)

Adoption du projet de règlement 410-2012-01 – modifiant le règlement de zonage 118-89 définition d'habitation bifamiliale (Rés. 2012-07-94)

Adoption d'un règlement d'emprunt 409-2012 – infrastructures de services pour les loisirs (Rés. 2012-07-95)

Acceptation d'une soumission – vidange des étangs aérés à Terratube (95152-5667 Québec inc.) au montant de 30 365,70 \$ taxes incluses (Rés. 2012-07-96)

Acceptation d'une soumission – toiture du 318, Principale Ouest aux Toitures Gauthier inc. au montant de 12 936,99 \$ taxes incluses (Rés. 2012-07-97)

Acceptation des conditions de renouvellement pour le regroupement du Lac St-Jean/Bas-St-Laurent/Gaspésie et Côte Nord pour la période de 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 mars 2013 (Rés. 2012-07-99)

Acceptation de la dérogation mineure du 304, rue Principale Est (Rés. 2012-07-100)

Acceptation de la dérogation mineure du 118, Rang 4 Ouest (Rés. 2012-07-101)

Acceptation de la dérogation mineure du 28, rue Langlois (Rés. 2012-07-102)

Acceptation de la dérogation mineure du 412, Route Neigette (Rés. 2012-07-103)

Résolution pour la programmation des travaux dans le cadre du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence (Rés. 2012-08-107)

Résolution pour l'appui à la Ville de Rimouski – site historique de la Pointe-au-Père – entente de partenariat – mode de gestion du site du phare de la Pointe-au-Père (Rés. 2012-08-109)

Résolution pour l'abolition de deux postes de salariés et ouverture d'un nouveau poste (Rés. 2012-08-110)

Résolution pour constat d'infraction – 89, chemin du Lac-à-Gasse (Rés. 2012-08-111)

Résolution pour constat d'infraction – 76, chemin du Lac-à-Gasse (Rés. 2012-08-112)

Résolution pour constat d'infraction – 113-117 rue de la Gare (Rés. 2012-08-113)

Résolution pour constat d'infraction – 222, rue de la Gare (Rés. 2012-08-114)

Résolution pour autorisation à demander le versement de la subvention discrétionnaire pour les travaux de voirie 2012 (Rés. 2012-08-115)

Acceptation pour dérogation mineure – terrain 3 201 342 (Rés. 2012-08-116)

Acceptation pour dérogation mineure du 170, rue Principale Est (Rés. 2012-08-117)

## AVIS PUBLICS

### PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

Est, par les présentes,, donné, par le soussigné, Isabelle Beaulieu, directrice générale/secrétaire-trésorière,

#### QUE :

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 4 septembre 2012 à 20 heures aux lieux et heures habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2012-13 portant sur l'agrandissement de la grange-étable se situant à moins de 9 mètres de la ligne avant au 112, rang 4 Est.

Cette dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement de la grange-étable qui serait située à 7,4 mètres de la limite avant au lieu d'être à 9 mètres tel que prescrit à l'article 189 du règlement de zonage numéro 118-89. Ainsi, l'agrandissement empièterait dans la marge avant de 1,6 mètre.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, CE 19<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2012.**

Isabelle Beaulieu, directrice générale/secrétaire-trésorière.

### PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

Est, par les présentes,, donné, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

#### QUE :

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 410-2012-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89 - DÉFINITION D'HABITATION BIFAMILIALE**

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :**

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2012-07-94 à sa séance du 3 juillet 2012 d'un projet de règlement intitulé « règlement 410-2012-01 – modifiant le règlement de zonage 118-89 - définition d'habitation bifamiliale.

- bifamiliale : habitation comprenant 2 logements

tiendra une assemblée publique de consultation le 1<sup>er</sup> octobre 2012 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de septembre 2012**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier.

## AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

**Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le mardi 4 septembre 2012.**

**Voici les dates des prochaines séances ordinaire du Conseil pour l'année 2012 : 1<sup>er</sup> octobre, 5 novembre, 3 décembre.**

**Responsable de la rédaction :** Joanne Pinel  
**Responsable de la mise en page :** Richard Ruest  
**Impression :** Impressions L P Inc.  
**Prochaine parution :** octobre 2012  
**Tombée des articles :** 20 septembre 2012  
**Courriel :** [municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca)  
**Site web :** [www.stanaclet.qc.ca](http://www.stanaclet.qc.ca)

### Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

### VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

### HORAIRE DES COLLECTES

Retour à l'horaire d'automne. Les ordures seront ramassées à toutes les deux semaines à partir de la semaine du **16 septembre 2012**. Les bacs doivent être placés sur le bord de la rue avec les roues vers la maison si vous ne voulez pas retrouver votre bac la tête en bas...

### septembre 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

### octobre 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### COMPTES DE TAXES

#### TROISIÈME ÉCHÉANCE DE TAXES

La troisième échéance de taxes est prévue pour le jeudi 13 septembre 2012. Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi de 8 h 30 à 18 heures sans interruption.

#### LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

##### -Chèques postdatés

##### -Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

##### -Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

##### -À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

### CONGÉ FÉRIÉ

Veillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 3 septembre en raison de la fête du Travail.



## SERVICES MUNICIPAUX

### COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



Il y aura collecte des rebuts dangereux le 15 septembre à compter de 9 heures à l'édifice des travaux publics de Rimouski, situé au 475, 2<sup>e</sup> Rue Est à Rimouski. Si vous avez des huiles, des décapants, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc., ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent au dépotoir ou encore pire, dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.

### UN P'TIT PEU D'URBANISME

#### La mise aux normes des installations septiques.

##### **Ce que dit la loi!**

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) a été adopté le 12 août 1981 par le gouvernement du Québec. Une nouvelle version fut toutefois adoptée le 19 octobre 2011 et porte dorénavant le n<sup>o</sup> Q-2, r. 22. C'est en vertu de ce règlement, que toutes les résidences isolées, c'est-à-dire qui ne sont pas raccordées à un réseau d'égout, doivent être desservies par un système de traitement autonome des eaux usées. En matière de pollution et de nuisance, le droit acquis n'existe pas. Donc, aucun système de traitement des eaux usées de résidence isolée, quelle que soit sa date de constructions, ne peut polluer l'environnement.

##### **Comment ça fonctionne!**

Ces systèmes sont constitués d'une fosse septique permettant la rétention des solides et d'un élément épurateur permettant le traitement des eaux clarifiées avant leur retour dans l'environnement. Le sol permet de retenir le phosphore. Les végétaux présents en milieux hydriques utilisent ce dernier pour leur croissance, ce qui limite l'apport de phosphore dans les lacs et cours d'eau. Il ne faut surtout pas négliger l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées. Toutes les fosses

septiques utilisées à longueur d'année doivent être vidangées tous les 2 ans et celles utilisées de façon saisonnière doivent être vidangées tous les 4 ans. Les systèmes utilisant une technologie approuvée doivent être inspectés au moins 1 fois par an par une personne qualifiée.

#### **Quelles sont les démarches à entreprendre pour mettre aux normes votre installation septique!**

Pour réaliser des travaux de mise aux normes de votre installation, vous avez besoin de faire réaliser une étude de sol de votre terrain par un technologue professionnel ou un ingénieur compétent en la matière, de demander un permis de construction, de trouver un entrepreneur qui réalisera les travaux et vous devez mandater un professionnel afin qu'il assiste à la construction du système de traitement des eaux usées pour qu'il puisse émettre par la suite sa conformité.

Les étapes à suivre sont :

- 1) Contacter la Municipalité pour obtenir la liste des documents et des informations à fournir;
- 2) Prendre contact avec un professionnel membre d'un ordre professionnel compétent et lui faire réaliser une caractérisation du site et du terrain naturel;
- 3) Prendre connaissance de ses recommandations quant au système adapté à votre cas et faire un choix;
- 4) Lui faire réaliser les plans et devis du système projeté;
- 5) Déposer la demande de permis pour l'installation septique;
- 6) Trouver un entrepreneur en excavation spécialisé dans l'installation de systèmes d'épuration;
- 7) Répondre aux demandes de la Municipalité concernant le suivi des travaux et ainsi mandater le professionnel afin qu'il assiste aux travaux lors de la construction du système de traitement des eaux usées.

Pour toutes informations ou demande de permis, contacter Marie-Hélène Michaud ou Claudine Cléroux au 418 723-2816. Vous pouvez aussi rejoindre madame Michaud par courriel à [mhmichaud@stanacllet.qc.ca](mailto:mhmichaud@stanacllet.qc.ca)

Sur ce, bon congé de la fête du Travail!

L'inspectrice en bâtiment et en environnement, Marie-Hélène Michaud

Source : Dépliant « Agir pour des lacs en santé » publié par la MRC Rimouski-Neigette.

## CHRONIQUES

### UN DEUIL DIFFICILE À VIVRE.

C'est avec beaucoup d'émotion, le cœur aux larmes et les yeux bien près du cœur que je m'adresse à vous tous et toutes gens de Saint-Anaclet que j'aime tant et que je côtoie depuis de si nombreuses années.

Ne pouvant plus rendre service dans la paroisse parce que j'éprouve de sérieux problèmes avec ma vue (dégénérescence maculaire), c'est avec regret que j'ai pris la décision de quitter Saint-Anaclet. Après y avoir vécu pendant 42 ans, vous comprenez que les racines sont profondes et que le détachement n'est pas facile. C'est un deuil très difficile à vivre.

Pour me préparer à ce départ, depuis quelque temps, je me suis tenue à distance et j'étais peu visible... Comme ce n'était pas mon habitude, plusieurs personnes se sont posé des questions et m'en ont parlé.

J'aurais beaucoup aimé vous rencontrer pour vous saluer, mais je ne m'en sentais pas capable. Je ne croyais pas avoir autant d'attachement pour chacun et chacune de vous. Alors, pour éviter les déchirements de la séparation, j'ai pensé qu'il était préférable de partir sans bruit et de communiquer avec vous un peu plus tard. Merci à Francis, et à ses conseillers-ères de me permettre de le faire par le biais de « Contact ».

Soyez assurés que je continuerai de vous porter dans ma prière quotidienne et de m'intéresser à ce qui se passe à Saint-Anaclet. Je serai toujours heureuse de vous rencontrer et d'avoir de vos nouvelles.

Mon nouveau lieu de résidence sera la maison mère des Sœurs du Saint-Rosaire au 300, allée du Rosaire à Rimouski. Téléphone : 418 723-2705.

Je vous remercie de votre accueil et de la confiance que vous m'avez toujours manifestée.

Et comme le dit si bien la chanson : « Il y a longtemps que je vous aime, jamais je ne vous oublierai ».

Très cordialement,

Sœur Ghislaine Laforest, R.S.R

### BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

**Bonjour chers lecteurs,**

La période estivale tire à sa fin et nous sommes maintenant de retour, mes bénévoles et moi, trois jours par semaine pour vous servir et vous faire découvrir de nouvelles œuvres littéraires disponibles à notre bibliothèque.

Mardi : 19 h à 20 h 30

Mercredi : 19 h à 20 h 30

Jeudi : 14 h à 16 h

**Veillez prendre note que vous êtes tous et toutes invités pour fêter le trentième de la bibliothèque lors d'un 5 à 7 qui aura lieu le samedi 22 septembre 2012 au Centre communautaire. Ce sera l'occasion idéale de rencontrer notre belle équipe et de souligner ce moment en grand !**

**N'oubliez pas qu'il est temps d'inscrire vos enfants à notre nouveau service :**



### Le soutien scolaire

Aide aux devoirs pour les jeunes de 2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année de 15 h 25 à 16 h 25.

À partir du 1<sup>er</sup> octobre et ce, pour 10 semaines, mardi et/ou mercredi sont les jours disponibles.

Minimum 6 inscriptions pour que l'activité soit offerte.

Coût : 3 \$ par soir (donc 30 \$ pour 10 rencontres, une fois par semaine).

Vous pouvez inscrire vos enfants en me téléphonant en soirée au 418 725-4049.

La responsable de la bibliothèque, Anne Boucher Beaulieu





## COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Le 19 juillet dernier, les classificateurs des Fleurons du Québec sont venus visiter notre Municipalité. Pour le



moment, il y a eu très peu de commentaires, mais il paraît que nous avons les plus belles jardinières du Québec. De plus, ils ont insisté sur la plantation d'arbres dans les parcs municipaux, mais aussi en

zone résidentielle. D'ailleurs, je vous rappelle que la Municipalité a un règlement qui demande que pour toute nouvelle construction, il y ait 4 arbres dans la cour, dont un en façade. Le rapport final nous sera envoyé vers le 15 novembre, et nous connaissons les fleurons qui nous seront attribués.

Le 4 août, M<sup>me</sup> Sophie Lavoie et M. Yannick Canuel sont venus juger les différents aménagements de vos propriétés dans différentes catégories. Si vous êtes intéressés par les résultats de ce jugement, ne manquez pas la soirée de remise de prix, **le mardi 11 septembre à 19 h** au local des jeunes au 318, rue Principale Ouest. À cette occasion, il y aura une conférence d'environ 1 heure sur la culture des petits fruits en compagnie de M. Gaétan Lauzier. Également, nous ferons le dévoilement d'un arbuste emblème pour la municipalité. Nous vous attendons en grand nombre.

Avez-vous fait le tour des différents parcs de la municipalité? C'est à voir. Entre autres, le parc Zachary sur la rue Bérubé, où nous avons aménagé un îlot de fleurs, surtout des arbustes, des rosiers et quelques vivaces. Mais à notre grand regret, des gens s'amuse à arracher les plantations que nous faisons un peu partout. Même au Centre communautaire, des personnes mal intentionnées ont arraché et jeté dans un fossé, les cèdres qui étaient là depuis plus de 3 ans. N'oubliez pas que c'est avec vos taxes que le comité d'embellissement réalise ces aménagements. Alors si vous voyez des gens commettre ces délits, je fais appel à votre sens des responsabilités pour que cessent ces actes. Merci de nous aider à rendre la municipalité plus attrayante.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

## MOT DES JARDINS DE LESSARD



Je prends la relève, puisqu'Édith Jolicoeur, notre secrétaire, a donné naissance à un garçon, elle a droit à un repos. Nous lui offrons nos félicitations.

Le jardin communautaire est une réussite cette année, nous avons même des épouvantails, le premier étant une initiative des monitrices et des jeunes du Camp de jour, c'est à suivre pour l'an prochain. La terre est encore un peu trop argileuse, du sable sera ajouté, ceci facilitera le jardinage. La Municipalité a nivelé le terrain aux abords des jardinets ce qui améliore l'accès aux Jardins, M. Francis St-Pierre assure nos besoins en paille pour le sentier principal.



De plus, la participation de la communauté est stimulante, ainsi le bois pour les piquets identifiants chaque jardin est un don de M. Claude Ouellet, des plants et des fleurs de Ginette

fleuriste pour le jardin des jeunes du Camp de jour, les plants du jardin n°1 et des graines biologiques provenant de M. Guy Bouillon du JARDIN NATURE. Finalement, une commandite de fleurs des Serres du Sacré-Cœur plantées par Marie-Paule Levesque, horticultrice pour le Comité d'embellissement, un grand merci.

Des affiches ont été posées pour indiquer où jeter les roches, les mauvaises herbes et même où déposer les feuilles de légumes.

La récolte est bonne, on rappelle aux jardinières et jardiniers qu'il faut vider nos jardinets avant la 2<sup>e</sup> fin de semaine d'octobre. Passez un beau mois de septembre.

**L'équipe du jardin communautaire**

Gervaise Gagné



## NOUVELLES DE LA FABRIQUE/COLUMBARIUM

Bonne rentrée à vous tous et toutes,

La reprise des activités après les vacances nous indique que l'été fait maintenant partie du passé du moins pour l'année 2012. Bien peu de gens pourront se plaindre que nous n'avons pas eu un bel été. Un peu sec pour les cultures, mais dans notre région, nous avons été quand même assez choyés malgré tout.

La rentrée sera soulignée à St-Anaclet par la reprise des activités de catéchèse lors de la messe de secteur du 16 septembre à St-Anaclet avec les autres paroisses du secteur. Les activités entourant cette rentrée restent à finaliser. Cependant, après la messe, la Fabrique recevra tous les paroissiens qui voudront bien se joindre à nous à la salle Réal-Lamontagne où café, jus et grignotines vous seront servis. J'invite particulièrement les catéchètes et les jeunes accompagnés de leurs parents à venir en grand nombre. Lors de cette rencontre, avec l'assistance de personnes de la corporation du patrimoine, nous soulignerons le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'agrandissement de notre église telle que nous la connaissons aujourd'hui.

De plus, la Fabrique a planifié un déjeuner de financement le 21 octobre au Centre communautaire. Nous osons espérer que vous serez présents en grand nombre. J'en profite pour vous annoncer que nous aurons le plaisir d'avoir un récital ayant pour thème : « 4 ténors dans un récital d'automne », orgue et piano, le dimanche 4 novembre dans notre église. La programmation avance bien et de la publicité vous sera fournie bientôt dans les divers médias locaux. Un aperçu du programme vous sera présenté lors de la rencontre du 16 septembre et du déjeuner du 21 octobre. Les billets pour ce récital seront en vente très bientôt afin de faire de cette activité un grand succès. Plusieurs personnes sont déjà en répétition pour vous donner un concert chant et musique assez grandiose.

Je vous rappelle que nous avons toujours le projet de mettre en place un columbarium et que nous attendons vos demandes d'information et votre intérêt pour aller de l'avant. Ce projet doit s'autofinancer sinon il sera difficile de le concrétiser. À ce jour, personne ne semble avoir de l'intérêt pour ce projet car je n'ai eu aucune demande d'information. La mise en place exige des déboursés assez importants et il faudra un réel intérêt pour pouvoir le concrétiser compte tenu des finances de la Fabrique.

Je souhaite à tous et toutes, une bonne rentrée et du succès dans vos projets et vos travaux.

Salutations cordiales



Maurice Lepage, président

Assemblée de Fabrique de St-Anaclet

Contact page 9

## SERVICES À VOTRE DISPOSITION

### TRANSPORT COLLECTIF

Pour connaître tous les services offerts dans les MRC de Rimouski-Neigette, de la Mitis et au Québec et avoir accès au Transport inter MRC à partir de l'arrêt Miralis ; consulter le site WEB de la municipalité:



[www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php](http://www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php)

**Vous n'avez pas accès à Internet :** Procurez-vous les dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest.

**Pour connaître les horaires du Transport inter MRC et obtenir des précisions concernant les arrêts vers Rimouski et Mont-Joli et effectuer une réservation (obligatoire) :** accéder au site WEB: [www.tacmitis.org](http://www.tacmitis.org)

**ou appelez au TAC de la Mitis : 418 775-8808.**

L'utilisateur doit **obligatoirement réserver 24 h à l'avance** et prévoir **5 \$ par déplacement**, payable à l'embarquement.

**Stationnement incitatif :** il est possible d'utiliser un espace de stationnement en bordure de la rue des Fabricants (Miralis)

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif



## COVOITURAGE

Transport Québec met disponible gratuitement pour la population un **logiciel covoiturage**. Ce logiciel gère une banque de données qui permet d'offrir des places dans sa voiture pour effectuer le trajet entre le domicile et le travail ou les études, ainsi que de prendre connaissance des offres qui y sont déposées.



Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage et le logiciel pour offrir des places dans votre voiture ou retenir à titre de passager une offre qui a été déposée.

Pour obtenir plus de détails, et pour un accès facile au logiciel covoiturage de Transport Québec :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

## ORGANISMES

### CERCLE DE FERMÈRES DE ST-ANACLET

Bonjour chères fermières,

J'espère que l'été ensoleillé vous a donné de l'énergie pour reprendre le collier et entreprendre une nouvelle saison de labeur et de travail passionnés. Notre rencontre mensuelle sera le mercredi 12 septembre prochain à la salle Réal-Lamontagne à 19 h 30.

Bienvenue à tous les membres et non membres.

Francine Gaudreault, communications

### CARREFOUR 50 +

Déjà diront les uns... enfin diront les autres... Les activités recommencent en septembre.

Viactive aura lieu au Pavillon l'Héritage et débute ce lundi 10 septembre à 9 h 30. Pour information appelez Lucille au 418 723-5595 ou Lise au 418 723-5670.

La pétanque débute ce mardi 11 septembre au Centre communautaire à 19 h. Pour information appelez Jean-Marie au 418 724-4822 ou Annette au 418 723-6760. Ceux et celles qui

désirent jouer à la pige un après-midi semaine, s'inscrire le 11 septembre à 19 h.

Le baseball poche débute ce jeudi 13 septembre à 13 h au Centre communautaire. Pour information appelez Clémence au 418 723-5721.

Les quilles sur la Wii débutent ce jeudi 13 septembre au Centre communautaire. Pour information appelez Marie-Paule et Jean-Guy au 418 723-9656.

Le lundi 1<sup>er</sup> octobre, nous profiterons de la journée des aînés pour souligner les anniversaires de l'été. Les personnes concernées seront appelées.

Pour toutes informations générales, contacter Jacqueline au 418 724-7076.

### FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE ST-ANACLET

#### À TOUS LES PARENTS

Déjà septembre à nos portes. Il est maintenant temps de s'inscrire pour la formation débutant début octobre. Votre enfant doit être baptisé. Vous pouvez l'inscrire en téléphonant au **418 723-9430**. Laissez votre message sur le répondeur en mon absence et je vous contacterai. Pour les enfants ayant déjà suivi un parcours en 2011-2012, à la paroisse de St-Anaclet, vous êtes inscrits. Nous vous contacterons en septembre pour la rencontre de parents et le début des parcours. Pour les nouveaux arrivants, mais dont les enfants ont déjà fait un parcours, contactez-moi au même numéro. Date limite d'inscription le 30 septembre. Également, nous sommes à la recherche de **bénévoles** pour être catéchètes. Présentement, il y a les groupes qui seront formés pour la première année des parcours qui n'ont pas de catéchète. Je fais appel à vous pour trouver des personnes disponibles pour transmettre leur foi aux jeunes de St-Anaclet. Du support et de la formation sont offerts. Contactez-moi.

Je vous invite à la messe d'envoi des catéchètes, le 16 septembre 2012 à 10 h à l'église de St-Anaclet. Un appel est fait également à tous les organismes de la paroisse et du secteur Vents et Marées qui débutent leurs activités, à se joindre aux catéchètes pour une bénédiction.

Martine Pinel, responsable de la formation à la vie chrétienne

## DÉJEUNER DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-ANACLET

C'est avec plaisir que les Chevaliers de Colomb de St-Anaclet invitent tous les paroissiens/paroissiennes avec leurs amis d'ici et d'ailleurs, à venir se joindre à notre déjeuner familial annuel.

**Celui-ci aura lieu le dimanche 23 septembre 2012.**

**Au Centre communautaire de l'endroit.**

**Il débutera à 8 h pour se terminer à 12 h 30.**

**Le coût est de 8 \$/adulte**

**3 \$/ enfants de 6 à 12 ans inclus**

**Gratuit pour les enfants de 0 à 5 ans inclus.**

C'est avec joie que nous vous accueillerons à cette activité familiale dans notre communauté.

Des billets seront en vente à partir du début septembre 2012.

Comité des Chevaliers de Colomb de paroisse.

Contactez : Michel Proulx : 418 723-4358

Raymond Fournier : 418 722-4796

Réal St-Laurent : 418 723-2810

## SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

### CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AÉROBIQUE SUR MUSIQUE

Des cours de conditionnement physique se tiendront cet automne au Centre communautaire Régis-St-Laurent. La session d'une durée de 10 semaines débutera le 17 septembre.

L'horaire de cette activité est la suivante : tous les lundis et mercredis de 19 h 45 et 20 h 45 et le coût est fixé à 40 \$.

L'entraîneur est madame Christine Brisson, éducatrice physique et professeure certifiée en aérobie.

Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

Contact page 11

## SOUPER SPAGHETTI

**Les Marie Dunes** équipage #160 pour le Trophée Roses des Sables vous invite citoyens de St-Anaclet à leur souper de financement.

**Samedi 29 septembre 2012**

**Dès 5 h 30 au Centre communautaire de St-Anaclet.**

**Billets : Adultes 15 \$**

**Enfants 12 et moins 8 \$**

**Pour informations, contactez-nous**

Lucie : 418 731-0050

Suzie : 418 723-8560

**Billets en vente chez**

**MSM BSL**

**220, rue de la Gare St-Anaclet, au 418 722-6008**

**PS Auto**

**230, rue de la Gare St-Anaclet, 418 727-8624**



Suzie Banville pilote et Lucie Leblanc copilote

Le **Trophée Roses des Sables** qui se tiendra du 11 au 21 octobre 2012 est une compétition exclusivement réservée aux femmes. Il est issu de la pure tradition des rallyes raids africains. À bord d'un 4X4, l'équipe **Les Marie Dunes** devra rallier l'étape du jour à l'aide d'un porte-folio, d'une carte et d'une boussole, en respectant les différents contrôles de passage. La notion de vitesse n'est pas retenue. Le classement est basé sur deux critères principaux : l'orientation dans le désert et le franchissement des dunes. Au-delà de la dimension aventure et sportive, *nous partons* aussi pour des raisons sociales et humanitaires. Dans l'optique d'une démarche constructive pour aider les populations locales qui nous accueillent sur leur sol, l'organisation Trophée Roses des Sables a choisi l'association « Enfants du Désert ». L'une des priorités d'Enfants du Désert est l'éducation, et plus particulièrement celle des petites filles, qui aujourd'hui encore, sont, pour diverses raisons, moins scolarisées que les garçons dans les régions les plus reculées du désert marocain. Donc, chaque équipage doit fournir 50 kg de matériel humanitaire ainsi que des dons en argent et/ou parrainer un enfant. En compagnie de l'organisme « Enfants du Désert » nous remettons pendant le rallye la totalité des biens collectés directement aux enfants.

**Merci de nous encourager !**

## COURS DE PEINTURE



*Avec Denny Cloutier,  
le magicien des couleurs*

8 octobre

4 décembre

Lieu : Salle Réal-Lamontagne

Coût : 40 \$, matériel fourni

Info : Réjeanne Fournier au 418 724-7471  
ou cell. : 418 732-9899



***Veillez noter que les anaclais  
bénéficient des mêmes tarifs et  
privileges que les rimouskois à la  
ville de Rimouski selon l'entente  
signé par le Conseil municipal en 2000.***

## LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON

La Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet tiendra son 26<sup>e</sup> souper **\*Remise des trophées\*** au Centre communautaire Régis-St-Laurent le samedi 15 septembre à 18 h. Le souper sera sous la responsabilité de Méchoui Guy Chouinard et la soirée dansante avec Mathieu Lavoie, chansonnier. Le coût du billet est 14 \$ (13 ans et plus) 7 \$ (6-12 ans).



Au programme, remise des trophées individuels et d'équipes et tirage de prix de présence. Pour info : Joël Proulx au 418 724-4899. Bienvenue à tous.

Gaétan Pelletier

Secrétaire

## LOCAL DES JEUNES

Veillez prendre note que le local des jeunes situé au 318, rue Principale Ouest ouvrira ses portes le 10 septembre prochain. Voici l'horaire du local : du lundi au jeudi inclusivement de 18 h à 22 h. Il sera fermé lors des journées fériées.



## LES TRACTEURS ROSES

Toute la population de Saint-Anaclet et des environs est invitée à venir assister à une exposition de tracteurs et machineries agricoles antiques qui se déroulera dans la cour de la mairie ainsi que sur la patinoire de St-Anaclet. Cette activité aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre prochain (ou le 2 si la température ne convient pas). Le tout débutera avec l'inscription des exposants dès 8 h 30, suivi à 10 h d'une célébration de la parole et d'une parade dans différentes rues de la municipalité de 10 h 30 à 12 h. Par la suite, les exposants prendront place à leur emplacement respectif pour accueillir les visiteurs qui auront jusqu'à 16 h pour voter sur la pièce exposée qu'ils préfèrent.

Un service de restauration, de rafraîchissement et de bar sera disponible sur le site toute la journée

**VEUILLEZ NOTER QUE CETTE ACTIVITÉ EST GRATUITE ET QUE TOUS LES DONS ET PROFITS DU RESTAURANT ET DU BAR AINSI QUE DE LA VENTE DES CHANDAILS SERONT VERSÉS EN TOTALITÉ À LA FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**

Toutes les personnes qui feront un don lors de cette journée seront admissibles à plusieurs prix de présence d'une valeur variant de 30 \$ à 400 \$.

Vous voulez venir exposer ou désirez plus d'info sur cette activité, communiquez avec Carl au 418 725-5389 ou Yvan au 418 724-4744.

**BIENVENUE À TOUS ET SOYEZ GÉNÉREUX S.V.P. POUR LA CAUSE.**